



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 1er septembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.241

Rapport annuel 2024 de la Commission interparlementaire de la Haute École Arc des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HE-Arc)

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le rapport annuel 2024 de la Commission interparlementaire de la Haute École Arc des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HE-Arc)

Berne, le 1er septembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général